

VILLE DE MONTBARD

B.P. 90

21506 MONTBARD CEDEX

DECISION DU MAIRE N° DEC_2024_125

Objet : Convention de mise à disposition de locaux
Salle Louis Defer

Le Maire de la Ville de Montbard,

VU l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Municipal n°2020.44 en date du 27 mai 2020 l'autorisant à décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze années,

VU la demande de location d'une salle de formation formulée par Madame Stella BUERICK pour la Chambre de Métiers et de l'Artisanat Bourgogne-Franche-Comté,

DECIDE

Article 1 : De louer à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat Bourgogne-Franche-Comté, la salle Louis Defer entre le 13 mars et le jeudi 17 avril 2025 selon un planning défini conjointement.

Article 2 : Que cette location fera l'objet d'une convention pour cette durée.

Article 3 : Que la location est consentie et acceptée moyennant une redevance de 1800 € payable en une seule fois à terme échu.